

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.10.2017			DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Droit des sanctions		Lié à :(obligatoire) ad 17.023
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes (LPMPA)		
(Amendement initialement déposé par Alexandre Houlmann)		
Contenu :		
Article 92, alinéa 2		
² Les images enregistrées peuvent être conservées pour une durée maximale de <u>quatre</u> mois.		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Christophe Schwarb, président de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :